

Compte rendu du conseil municipal

Séance de vendredi 5 juin 2020

Nombre de conseillers : 7

Date de convocation : lundi 1^{er} juin 2020

Début de la séance : 20 h

Présents : Jérôme Baudot, Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Geneviève Lamberet, Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin.

La séance est ouverte sous la présidence du maire Serge Gardien, qui après avoir constaté que le quorum était réuni, demande au conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Jocelyne Nambotin est choisie à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Définition et attribution des délégations :
 - du conseil au maire,
 - du maire aux adjoints ou conseillers.
2. Définition des indemnités du maire, des premier et second adjoints.
3. Heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

A la demande des conseillers, un quatrième point d'informations diverses est ajouté :

- point sur les travaux et devis en cours,
- information sur la gestion des gîtes.

Définition et attribution des délégations :

- Au maire :
Étant donné la volonté du conseil de travailler de façon collégiale, le maire déclare qu'il ne souhaite pas, pour l'instant, solliciter de délégations particulières du conseil municipal. Si cela s'avère nécessaire, à l'usage, nous délibérerons à nouveau sur ces délégations.
- Délégation aux adjoints :
Ces délégations ont fait l'objet de deux arrêtés promulgués le 4 juin 2020.
La lecture en est faite au conseil et une copie est jointe en annexe.

Définition des indemnités du maire et des adjoints.

Vu les deux arrêtés cités au point précédent, le conseil est habilité à définir le montant des indemnités allouées aux premier et deuxième adjoints.

En fonction de l'article L2123-20-1 du CGCT, l'indemnité du maire n'est pas soumise à délibération mais attribuée automatiquement. A titre d'information, celle-ci est de 25,5 % de l'indice maximum de la fonction publique (1027) soit égale actuellement à 991,79 € brut.

Compte rendu du conseil municipal

Séance de vendredi 5 juin 2020

Indemnités des adjoints : le maire propose que celles-ci soient allouées suivant le barème prévu par le CGCT soit 9,9 % de l'indice maximum de la fonction publique (1027) soit actuellement : 385,05 € brut.

Le conseil vote à l'unanimité (7 voix) pour l'attribution de cette indemnité de 9,9 % de l'indice maximum de la fonction publique pour les premier et le deuxième adjoints.

Il est précisé qu'étant donné que la totalité des indemnités allouées ne doit pas dépasser la somme de l'indemnité maximum du maire plus celles maximum des deux adjoints, si nous décidons, dans le futur, d'allouer une indemnité à un conseiller suite à l'attribution d'une délégation, elle sera automatiquement au détriment des indemnités allouées aujourd'hui.

Résumé des indemnités votées :

Premier adjoint : Jérôme Baudot	9,9 % de l'indice maximum de la fonction publique
Deuxième adjoint : Alain Nambotin	9,9 % de l'indice maximum de la fonction publique

Heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Le conseil désire modifier les horaires du secrétariat de mairie.

Comme le mardi était préféré au jeudi de manière à répartir, au mieux, les présences de la secrétaire sur la semaine, le maire avait demandé par courrier à la mairie de Brangues s'il était possible de permuter la journée du mardi, où la secrétaire travaille à Brangues avec celle du jeudi où elle est à Innimond.

Devant le refus de la mairie de Brangues d'accepter cet arrangement, le conseil, après discussion décide les horaires suivants qu'il valide à l'unanimité à l'issue d'un vote indicatif :

Le jeudi	8 h 30 -12 h 30 (ouverture au public de 10 h 30 à 12 h 30)	
Le vendredi	8 h 30 – 12 h 30	14 h 30 -18 h 30 (ouverture au public de 16 h 30 à 18 h 30)

Le maire assurera une permanence en mairie le mardi de 14 h 30 à 16 h 30.

Point sur les travaux en cours et la gestion des gîtes

Travaux gîte de la Cure : changement des fenêtres, des portes et des volets roulants.

Le réactualisation des devis de la société SESAM a été nécessaire du fait de leur ancienneté. Alain Nambotin nous fait part des devis actualisés :

- Pour les fenêtres et les portes, le montant du devis est de 6 763,22 € HT soit 8 115,86 € TTC
- Pour les volets roulants, deux options sont proposées :
 - La première couleur brun : 2 415,41 € HT
 - La deuxième couleur « imitation bois » : 3 354,98 € HT

Compte rendu du conseil municipal

Séance de vendredi 5 juin 2020

Le conseil vu le surcoût de la couleur « imitation bois » décide de valider la couleur brun pour les volets.

Ces travaux ayant déjà fait l'objet d'une délibération de l'ancien conseil, nous vérifions simplement que les montants n'excèdent pas ceux votés précédemment.

	Ancien devis	Devis actualisés
Portes et fenêtres	7 915,52 € HT	6763,22 € HT
Volets roulants	2 361,40 € HT	2415,41 € HT
Totaux	10 276,92 € HT	9178,63 € HT

Ces travaux seront effectués en septembre, avant l'hiver.

Pour les travaux intérieurs restants, les devis de GPE et de Clément Décor sont à réactualiser pour un plan d'intervention en fin d'année, courant novembre.

Gestion des gîtes

Mme Giardino ne souhaite plus gérer les gîtes. La régie est donc stoppée. Alain Nambotin assumera la gestion par intérim en attendant que le conseil redéfinisse un nouveau mode de gestion des gîtes et de la salle des fêtes. Le problème du ménage sera également à régler, ne pouvant être effectué par un membre du conseil. La solution pourrait être de passer par un prestataire de service.

Temporairement le règlement se fera par chèque en fin de séjour. Ce chèque étant envoyé directement à la Trésorerie publique d'Ambérieu-en-Bugey.

Suite à la discussion, et devant le manque d'éléments, une commission ad-hoc sera mise en place pour étudier et proposer au conseil un modèle de gestion de ces locations (Gîtes de France ? Régie locale ? ...).

Travaux de voirie

Entreprise Dumas

- Mise en conformité branchements AEP : 12 600 € HT
- Réparations diverses : 3 048 € HT

La partie des travaux concernant les branchements de Mr Pussier a été retirée du devis d'origine.

Il est précisé que tout nouveau branchement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées est à la charge du nouveau propriétaire conformément à ce qui se pratique depuis plusieurs années au village.

Entreprise Favier :

Enrobés sur l'impasse de la cour, la vie étroite et la rue centrale : 58 160,25 € HT

Ces travaux avaient déjà été votés par l'ancien conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 h 05.

Le maire Serge Gardien